



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2018-115

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2018

Sommaire

Prefecture Aveyron

12-2018-10-23-001 - Arrêté portant sur la composition de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme (4 pages)

Page 3

Prefecture Aveyron

12-2018-10-23-001

Arrêté portant sur la composition de la commission de
conciliation en matière de documents d'urbanisme

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction de la
Citoyenneté et de la
Légalité

Arrêté n°

du 23 octobre 2018

Objet : Composition de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L121-6 et R121-6 à R121-10;

VU l'arrêté préfectoral n°2014262-0003 du 19 septembre 2014 fixant la composition de la commission de conciliation en matière d'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2018-08-16-001 du 16 août 2018 fixant les modalités de l'élection complémentaire d'un membre du collège des élus communaux de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme, scrutin du 10 octobre 2018 ;

VU le procès-verbal de la commission de recensement chargée du dépouillement des votes et de la proclamation des résultats, du 10 octobre 2018 ;

VU la désignation de Mme Françoise CAHUZAC en qualité de personne qualifiée, en lieu et place de Monsieur Dominique JACOMET ;

Considérant qu'en application de l'article R 121-8 du code de l'urbanisme, les personnes qualifiées, membres de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme, sont nommées par arrêté du préfet ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1 : La commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales est composée ainsi qu'il suit :

...../.....

Collège des élus communaux :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
- M. Arnaud VIALA maire de Vezins de Lévézou	- Mme Anne BLANC maire de Naucelle
- Mme Florence CAYLA maire de Sébazac Concourès	- M. Jean-Louis GRIMAL maire du Curan
- Mme Magali BESSAOU maire de La Loubière	- Mme Marielle FERLAL adjointe au maire de Rodelle
- M. Jean-Louis DENOIT maire de Viviez	- M. René AUTHESSERRE maire de La Fouillade
- M. Bernard BOURSINHAC maire d'Entraygues sur Truyère	- M. Paul GOUDY maire de Sénergues
- M. Jean-Louis BLANC adjoint au maire de Saint Affrique	- M. Jacques CANIVENQ adjoint au maire de Saint Affrique

Collège des personnes qualifiées :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
<i>Ordre des géomètres</i>	
- M. Christophe FOURCADIER géomètre expert à Millau	
<i>Ordre des architectes</i>	
- M. Pierre ENJALBAL architecte DPLG à Centres	- M. Hugues TOURNIER architecte DEA à Rodez
<i>Chambre d'agriculture</i>	
- M. Laurent DELPERIE Sanvensa	- M. Dominique FAYEL Sénergues
<i>Association agréée pour la protection de l'environnement</i>	
- M. Bernard MARTIN association arbres, haies, paysages de l'Aveyron	
<i>Professionnels de l'urbanisme</i>	
- Mme Sylvie COUDERC-BARCELO Rural conseil	- Mme Laurence FAYRET Habitat et développement 12
<i>Autres personnes qualifiées</i>	
- Mme Françoise CAHUZAC directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Aveyron	- M. Pierre CHANEZ retraité de l'Équipement

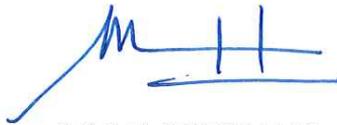
...../.....

Article 2 : Les mandats des membres de la commission expire au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez le 23 octobre 2018

La Préfète, par délégation
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

